

Grades

Samedi 06 avril 2019



Règlementation des grades Changements pour la saison 2019-2020

Règle des 30 ans pour le grade à dominante technique

Actuellement : voie réservée aux judokas de 30 ans

Changement réglementaire : voie réservée à partir de 18 ans

Examens nationaux du 5e dan et du 6e dan

Changement dans la chronologie des épreuves :

- Débuter l'épreuve par le KATA
- Les autres secteurs restent dans l'ordre souhaité du candidat

Systeme de bonifications de grades pour les athlètes de haut niveau :

Les athlètes de haut niveau dispensés de la prestation du 6^e dan devront présenter une contribution, avant l'homologation du grade

Âge plancher pour le 6^e dan :

- Hors-Classe A (Champions olympiques et/ou du monde) : **30 ans**
 - Hors-Classe B (médaillés mondiaux et/ou olympiques) : **33 ans**
- effective à la date de la Commission Plénière suivante

Para-judo : Les champions du monde et les champions paralympiques entrent dans cette catégorie

Conditions d'accès à la seconde voie pour le 6ème dan Application immédiate (saison 2018-2019) :

Examen ouvert à tous les 5e dan ayant :

- 65 ans minimum dans l'année de l'examen
- 20 ans d'ancienneté dans le grade de 5e dan

Modalités d'étude des dossiers pour la CSDGE :

- Implication effective et continue au service du judo (régional)
- Justifier d'au moins 5 licences sur les 8 dernières années dont celle en cours
- Pas de contentieux avec la FFJDA et Fédérations Affinitaires